

La contraception d'urgence, appelée aussi « pilule du lendemain »

Quand faut-il la prendre ?

Si l'oubli de la pilule est **supérieur à 12 heures** et que vous avez eu **des rapports non protégés dans les 5 jours** précédant l'oubli.

Où se la procurer ?

- ▶ dans les pharmacies : elle est délivrée sans ordonnance. Elle est gratuite pour les mineures
- ▶ les centres de planification
- ▶ à l'infirmerie scolaire

Comment la prendre ?

- ▶ le plus tôt possible, dans les 5 jours après le rapport
- ▶ bien lire la notice

Pour en savoir plus :
gironde.fr/contraception

N° vert : 0 800 08 11 11
Service et appel anonymes et gratuits

www.ivg.gouv.fr
Sexualités-Contraception-IVG

Pour plus d'information ou être aidée :
www.choisirsacontraception.fr

Mes numéros perso

Centre de planification :

.....

Pharmacien :

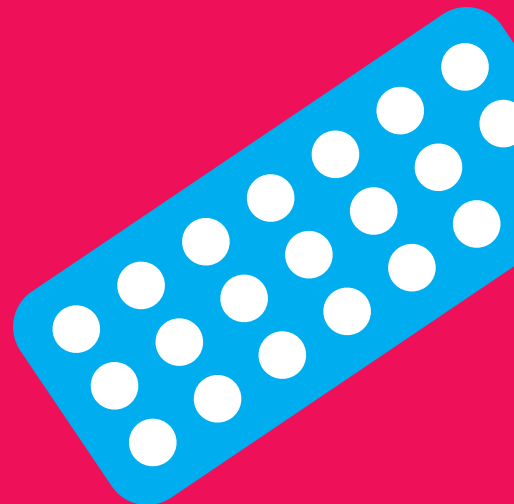
.....



Département de la Gironde - DIRCOM - CID - imprim'vert* - janvier 2019

Oups !

J'ai oublié ma pilule...



En cas d'oubli de pilule

Le saviez-vous ?

Un oubli de pilule peut suffire à déclencher une ovulation et donc une grossesse si vous avez des rapports sans précaution.

Oubli inférieur à 12 heures

- ▶ Prendre immédiatement la pilule oubliée (même si 2 comprimés sont pris le même jour)
- ▶ Continuer la plaquette normalement à l'heure habituelle

Oubli supérieur à 12 heures

Pour retrouver une contraception efficace, il faut au moins **7 jours de comprimés actifs en continu** après l'oubli.

- ▶ Prenez immédiatement la pilule oubliée (même si 2 comprimés sont pris le même jour) et poursuivez la plaquette à l'heure habituelle
- ▶ Utilisez des préservatifs **pendant 7 jours**
- ▶ Si l'oubli concerne un des 7 derniers comprimés actifs, poursuivez la plaquette jusqu'à la fin des comprimés actifs, puis enchaînez avec la plaquette suivante (**sans jour d'interruption ou sans prise de comprimé inactif**)

En cas de rapport sexuel dans les 5 jours précédant l'oubli, **prenez la contraception d'urgence.**

Les centres de planification

Contraception, IVG, IST... les centres de planification sont à votre disposition pour **vous informer ou consulter un médecin et/ou une sage-femme.**

Pour connaître l'adresse du centre de planification le plus proche : gironde.fr/contraception

Ils sont ouverts à tous sans autorisation parentale pour les mineures.